Statistique commerciale comparée gréco-suisse.

Par Georges Paillard, Professeur à l'Université de Lausanne.

«La statistique est l'art de préciser ce qu'on ignore», disait Thiers. Je pense toujours à cette malicieuse définition en lisant une statistique, surtout une statistique du commerce international, qui ne saurait prétendre à l'exactitude de certains relevés numériques, comme ceux des naissances ou des décès par exemple. Les causes d'erreur sont ici particulièrement nombreuses et importantes, et elles agissent sur les données statistiques de tous les pays, bien que parfois dans des sens très différents.

Je vais m'efforcer d'en faire la démonstration en prenant comme base les statistiques de la Suisse et de la Grèce pour 1917. Non pas que ces statistiques soient plus erronées que d'autres, loin de là! La statistique suisse est l'une des mieux organisées, et celle de la Grèce, sans atteindre à la même perfection, ne laisse pas d'avoir réalisé de grands progrès au cours de ces dernières années l'. Mais j'ai été conduit tout naturellement à examiner et comparer ces statistiques au cours d'une récente mission officielle en Grèce. D'autre part, elles concernent deux pays assez éloignés l'un de l'autre et dont l'un n'a pas d'accès à la mer; ces particularités ne sont pas sans exercer une influence sur la statistique et sur les divergences considérables, point exceptionnelles cependant, que nous aurons à enregistrer.

Mais assez de préambule! Laissons parler les statistiques comparées de la Suisse et de la Grèce pour le double mouvement de leur commerce en 1917:

Exportations de Suisse en Grèce.

Chiffres

						sui sses	grecs 2)	
						francs	drachmes	
Mouvement	tot	al				$7,\!006,\!935$	2,013,227	
Chocolats						2,952,532	319,630	

¹⁾ Depuis le 1er janvier 1919, la statistique du commerce spécial de la Grèce paraît en bulletins mensuels, dont chacun contient les données relatives à partir du commencement de l'année. Une loi récente, non encore promulguée au moment où j'écris ces lignes, réalise de nouveaux progrès: elle définit les pays de provenance et de destination, ainsi que la valeur, impose la déclaration de valeur, introduit un nouveau droit de statistique. D'autres réformes sont actuellement à l'étude, entre autres la création d'une statistique du commerce en consignation et en transit.

	Chiffres		
	suisses francs	grecs drachmes	
Lait condensé, farine lactée	$72,\!207$	344,469	
Cacao	$59,\!652$	7,650	
Pharmacie	50,092	145	
Montres	1,875,426	1,015,570	
Bijouterie	155,949	59,367	
Broderies	280,032	17,650	
Soieries	163,349	26,800	
Rubans	125,778	1,600	
Tissus de laine	26,509	96,265	
Divers	1,245,409	124,081	

Exportations de Grèce en Suisse.

Chiffres

	suisses francs	grecs drachmes	
Mouvement total	2,866,994	375,928	
Tabac en feuilles	1,432,458	rien	
Tourteaux	847,627	rien	
Raisins secs	$411,\!255$	rien	
Eponges	77,138	rien	
Matières pharmaceutiques	66,170	rien	
Figues	27,018	rien	
Vins en fûts	800	327,928	
Peaux brutes	$_{ m rien}$	48,000	
Divers	4,528	rien	

Ainsi, à ne considérer que les totaux, l'écart entre la statistique grecque et la statistique suisse est de 1 à 3.5 pour les exportations de Suisse en Grèce et de 1 à 7.6 pour les exportations de Grèce en Suisse. Dans l'ensemble, les chiffres de la Grèce sont de beaucoup inférieurs à ceux de la Suisse. Ils donnent sans doute une image trop défavorable du mouvement commercial entre les deux pays. N'eussent-elles pour but, sinon pour résultat, que de remettre les choses au point, ces lignes auraient déjà leur raison d'être à une époque où tout se chiffre et où l'importance d'un pays est évaluée en fonction de celle de son commerce.

Les raisons de ces divergences? Il n'est guère possible de toutes les indiquer ici, car la statistique a parfois, selon le mot de Pascal, «des raisons que la raison ignore»; c'est même le seul rapport qu'elle ait avec l'amour.

²) Pour comparer ces chiffres, il faut avoir présent à l'esprit que le cours moyen du franc suisse en Grèce a été de 1.10 dr. en 1917.

Mais il en est d'autres qu'un examen des méthodes et des documents statistiques des deux pays fait apparaître aisément et qui expliquent déjà, dans une large mesure, les écarts énormes qui viennent d'être constatés.

Une des causes principales se trouve sans doute dans l'indication des pays de provenance ou de destination, pour laquelle la Grèce et la Suisse font usage de deux systèmes divergents.

Le premier système a été appliqué en Suisse jusqu'en 1891 et est appliqué encore en Grèce, comme dans la plupart des autres pays. D'après ce système, c'est le pays de la dernière transaction avant l'importation et de la première après l'exportation, qui est censé être le pays d'origine ou de destination des marchandises. En d'autres termes, ce sont les pays de provenance ou de destination immédiates qui sont considérés dans la statistique, et non les pays de production ou de consommation finale. Il en résulte qu'une partie plus ou moins considérable du commerce intermédiaire ou même du transit de certains pays est noté comme commerce spécial avec ces pays. Tandis que le commerce avec la Suisse, qui n'a pas d'accès direct à la mer, sera diminué de ce fait au point de n'être presque plus enregistré dans certaines statistiques.

Le deuxième système est appliqué en Suisse depuis le 1er février 1892, en Angleterre depuis 1909, en France et en Allemagne. En principe, ce sont les pays de production des marchandises importées et les pays de consommation des marchandises exportées qui doivent être déclarés. Le kaléidoscope statistique offre ici une image très différente de la précédente. En veut-on une preuve? Lorsque la Suisse adopta cette méthode en 1892, il en résulta une forte diminution de l'importation déclarée des quatre pays limitrophes, ainsi que de la Belgique, de la Hollande et de l'Angleterre (-130,000,000 de francs); tandis que les provenances éloignées furent grossies d'autant, celles d'outre-mer en particulier (+ 68 millions de francs). Le commerce n'avait sans doute guère varié, mais son expression statistique était transformée.

Une source considérable de divergences, pour ne pas dire d'erreurs, se trouve encore dans l'imperfection du contrôle douanier, surtout à la sortie où les intérêts fiscaux ne sont pas en jeu. L'Office de statistique commerciale de la Grèce le constate expressément dans son rapport sur l'année 1917: «Dans la statistique de notre commerce extérieur, un grand nombre d'articles

ne figurent point, notamment à l'exportation, à cause de l'absence d'un intérêt fiscal. Ce motif a souvent dispensé les employés spéciaux de procéder au relèvement d'un grand nombre de marchandises exemptes de droits d'exportation, de transit ou encore d'impôts fonciers.» Il est permis de chercher là l'explication des écarts particulièrement énormes que nous avons relevés dans les chiffres de l'exportation de Grèce en Suisse ¹).

Autre cause encore: la discordance des méthodes en usage pour l'estimation des valeurs. En Suisse, c'est la déclaration des commerçants qui fait règle; tandis qu'en Grèce, comme en France, ce sont les prix moyens, fixés périodiquement par une commission permanente des valeurs en douane²). D'autre part, les sorties sont évaluées au prix intérieur du pays d'exportation, alors que, pour les entrées, le prix est calculé à la frontière et représente le prix d'origine, augmenté des frais de transport, mais non de douane. Il y a là, pour ainsi dire, une cause à double effet.

Est-ce tout? Hélas non. Il y aurait lieu de tenir compte de bien d'autres principes d'erreurs ou de divergences, par exemple de la durée du transport, la période statistique où le produit quitte un pays ne correspondant pas toujours avec celle où il entre dans Mais ce qui précède suffit à montrer qu'il convient de faire un usage très réservé et prudent des chiffres de la statistique commerciale. Elle a des ambitions qu'elle ne saurait remplir et des lacunes qu'elle s'ingénie en vain à dissimuler. Elle n'a que la nudité des chiffres pour exprimer l'infinie complexité du mouvement commercial. Mais à qui sait les lire, les comparer, et, au besoin, les rectifier, ces chiffres offrent néanmoins de précieuses et indispensables indications. Comme l'a dit un statisticien illustre — et je voudrais, en m'excusant de l'aridité de ces lignes, terminer sur ces mots-«la vérité ne réside pas dans les chiffres de la statistique, mais dans l'esprit de celui qui les interprète».

¹⁾ Depuis peu, des fonctionnaires spéciaux ont été attachés au service des douanes pour l'enregistrement statistique du commerce extérieur. Ils pourront être un facteur de grand progrès.

²) En Grèce, toutefois, cette commission n'a pas fonctionné comme elle l'aurait dû. L'estimation de la valeur d'un grand nombre de marchandises s'est faite pendant longtemps sur la base d'une unité de valeur fixée une fois pour toutes. Une loi récente, à laquelle j'ai déjà fait allusion, remédie à cet état de choses en exigeant la déclaration de valeur pour toutes les marchandises importées et exportées.